

ECO VAL'

Le magazine de la CCIVS



Objectif 2030 : un projet pour la CCIVS



1^{er} semestre 2017 - n° 4



Isle Vern Salembre
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

► *Edito du Président*



En ce début d'année 2017 la Ccivs souffle sa 3^{ème} bougie, nous sommes encore une très jeune communauté de communes, mais dans ce domaine les choses doivent aller très vite. Aussi avons-nous avancé à marche forcée, et rejoint en à peine 36 mois l'âge de la maturité qui consacre l'aboutissement de la construction communautaire.

Trois années de recul, c'est aussi le temps minimum pour appréhender les données budgétaires et financières nécessaires à la CCIVS pour faire face à ses obligations, à savoir la maîtrise de toutes les charges liées à nos compétences communautaires, dans un contexte économique difficile avec la baisse régulière depuis 3 ans des dotations de l'Etat. Cela implique une grande rigueur de gestion, des économies en optimisant la mutualisation de nos moyens, et une volonté de tous les acteurs et partenaires communautaires à travailler dans le même sens. Notre mission désormais après cette étape préalable de structuration et d'organisation, est de mettre notre territoire en mouvement, lui donner un souffle, un avenir et une ambition par le biais d'un projet communautaire en cours de validation, et par là-même de faire reconnaître notre spécificité rurale.

Être élu ici, c'est avant tout comprendre en profondeur le sens et les enjeux de cette ruralité sur le plan social, culturel et environnemental, mais aussi avoir la capacité d'établir des liens dynamiques entre vallée et coteaux, entre villages et bourgs-centres, sur le plan des services, des mobilités, du développement économique, en redonnant toute sa place à l'agriculture et à la forêt, tout en soutenant de façon équilibrée le développement démographique.

Notre engagement s'inscrit dans le cadre d'un projet qui s'appuie sur les principes de l'agenda 21 communautaire, celui-ci définit l'engagement de notre territoire en matière de développement durable au travers de plusieurs axes forts :

- la mise en œuvre d'un plan local d'urbanisme communautaire pour poser les grands principes de développement et d'aménagement de notre territoire pour les quinze ans à venir.
- la mise en perspective d'un projet éducatif, pour accompagner depuis la petite enfance jusqu'à l'adolescence, les jeunes habitants de notre communauté vers l'âge adulte.
- la concrétisation d'un projet social de solidarité et de soutien pour les populations les plus fragiles, à travers les missions du centre intercommunal d'action sociale.
- la mise en œuvre d'un projet de développement économique autour de filières porteuses telles que la cosmétique, les éco-matériaux, la gastronomie et le tourisme, pour conforter l'emploi et le rayonnement de notre bassin de vie communautaire.

Le contrat d'axe ferroviaire avec la Région et le Département est également un élément clé du développement de notre bassin de vie. En multipliant le nombre de navettes ferroviaires entre Mussidan et le Grand Périgueux, ce projet à l'horizon 2020 va contribuer à l'émergence de mobilités alternatives sur notre territoire. Les aménagements des abords des gares de Neuvic, St Léon et St Astier, sont à l'étude accompagnés par des financements d'Etat.

Enfin l'arrivée prochaine de la fibre optique dans un délai de 3 à 5 ans dans chaque demeure devient une réalité, c'est un atout majeur qui nous permettra d'éviter la fracture numérique qui nous menaçait en milieu rural. Cet investissement lourd est également le fruit d'un partenariat Etat, Région, Département, celui-ci joue un rôle essentiel dans ce dispositif, avec sur le plan opérationnel, le syndicat mixte numérique auquel adhère la CCIVS.

Cet ensemble d'actions pour une part déjà engagée, témoigne de notre volonté d'aller de l'avant pour donner à notre territoire toute ses chances pour faire face aux défis qui l'attendent. Nous avons beaucoup d'atouts en main dans de multiples domaines, notre communauté représente une entité homogène avec un passé et une histoire, une identité forte. Il nous appartient ensemble de lui construire un avenir, c'est notre engagement à tous, élus et agents communautaires au service de notre population.

Jacques RANOUX, Président de la CCIVS

En partenariat avec les 16 communes qui la compose, la CCIVS :

► *Aménage votre territoire*

☞ Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT), Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), Développement durable (Agenda 21), politique de l'habitat, instruction des autorisations d'urbanisme...

► *Développe l'économie et le tourisme*

☞ Parcs d'activités, filières économiques (gastronomie, cosmétique, éco-matériaux...), Office de tourisme (accueils de Saint-Astier et Neuvic), Véloroute Voie Verte, chemins de randonnée, petit patrimoine...

► *Protège votre environnement*

☞ Collecte, tri et traitement des déchets, compostage, assainissement non collectif, bassins versants....

► *Entretien vos voiries*

☞ Toutes les voiries communales, places publiques, zones de stationnement, pistes DFCl, Véloroute Voie Verte...

► *Favorise l'apprentissage de la natation et les loisirs*

☞ Gestion des piscines de Saint-Astier et Neuvic-sur-l'Isle

► *Eveille et aide vos enfants à grandir*

☞ Crèches de Neuvic et Saint-Astier, Relais d'Assistantes Maternelles (RAM), écoles, activités périscolaires, restauration scolaire, accueil de loisirs, maison des jeunes...

► *Accompagne les personnes les plus fragiles*

☞ Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), emploi et insertion, portage de repas, aides financières, gens du voyage

LA CCIVS EN CHIFFRES

- 16 communes
- 284 km²
- 19 000 habitants
- Une croissance démographique de 0,8% par an
- 22 hectares consommés par l'urbanisation chaque année
- 10 000 logements dont 1000 vacants
- 1350 entreprises - 5000 emplois
- 12 392 visiteurs/ an en vis à vis dans les accueils de l'office de tourisme
- 635 kilomètres de voirie communale – 94 kilomètres de pistes DFCl
- 363 kilomètres de chemins de randonnée (PDIPR)
- 16 écoles représentant 1600 élèves - 12 restaurants scolaires
- 3 crèches, 7 accueils de loisirs
- 350 agents au service de la CCIVS (titulaires, contractuels et agents mis à disposition par les communes une partie de leur temps)
- 39 conseillers communautaires
- Un budget de 21,5 millions d'€ (2015) :
15,8 millions en fonctionnement, 5,7 millions en investissement

Objectif 2030 : un projet de développement durable pour la CCIVS

L'action publique s'inscrit dans la durée, et en tant que responsables politiques, nous devons essayer d'être visionnaires et de se projeter dans l'avenir, pour imaginer le territoire de demain. Nous ne perdons pas de vue que le fil conducteur de notre action est d'agir pour nos enfants, pour leur permettre d'avoir un avenir heureux, dans le meilleur cadre de vie possible. Nous devons promouvoir un développement économique du territoire, tout en préservant les ressources naturelles et en favorisant le progrès social.

Dès la création de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) en janvier 2014, nous nous sommes engagés dans des démarches prospectives : un diagnostic d'Agenda 21 a été réalisé et approuvé pour inscrire la CCIVS dans le développement durable ; un projet touristique avec 21 actions a été élaboré ; un Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) à l'échelle de la CCIVS a été engagé, ainsi qu'un Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord.

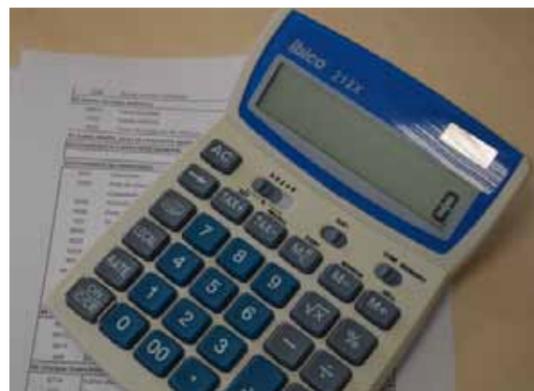
Maintenant que le diagnostic est posé, les élus travaillent à l'écriture du Projet de territoire intitulé « **Objectif 2030** ». Celui-ci constituera la feuille de route pour tous ceux qui oeuvrent au développement durable du territoire Isle Vern Salembre (élus, services, forces vives, partenaires...) pendant la période 2017-2030. Il reflète la vision partagée des élus concernant l'avenir de la Communauté de Communes Isle Vern Salembre (CCIVS) et de ses communes membres. Il créera les conditions d'une nouvelle aventure collective, en s'appuyant sur les atouts du territoire, le dévouement et le professionnalisme des acteurs en présence.

Le projet de territoire « **Objectif 2030** » s'inscrira dans toutes les démarches de planification (SCoT, PLUi...) et de contractualisation (Contrat de ruralité avec l'Etat, Contrat Enfance Jeunesse avec la CAF, Contrat de Territoire avec la Région Nouvelle-Aquitaine, Contrat Territorial de Projet avec le Département de la Dordogne) afin de financer les différentes actions.

François ROUSSEL,
1^{er} Vice Président de la CCIVS
chargé du développement durable
et de l'aménagement opérationnel

Jacques RANOUX,
Président de la CCIVS

► 8 axes prioritaires pour le projet de territoire « Objectif 2030 »



1. Vers une gestion optimisée de la collectivité



2. Un aménagement harmonieux du territoire



3. Un accès amélioré aux services et aux soins



5. Une attractivité renforcée du territoire



7. Vers une transition écologique



4. Des bourgs structurants revitalisés



6. Une plus grande cohésion sociale



8. Des mobilités diversifiées

► 4 000 habitants supplémentaires d'ici 2030

Dans le cadre de l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi), les élus de la CCIVS se sont réunis pour fixer les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable du territoire.

Du point de vue démographique, faisant valoir le dynamisme de la vallée de l'Isle, les élus ont fait le choix d'un objectif ambitieux de gagner 4000 habitants supplémentaires d'ici 2030, en passant de 19.000 à 23.000 habitants (soit une croissance de 1,35 % par an). Chaque logement comptant en moyenne 2,1 habitants, il faudrait construire environ 2000 logements supplémentaires pour atteindre cet objectif.

Parallèlement, il convient de redoubler d'efforts pour essayer de remettre sur le marché des logements vacants. En effet, sur les 10.000 que compte la CCIVS, près de 1000 d'entre eux seraient vacants (environ 10%) et ce chiffre est en augmentation. Pour lutter contre la vacance, une Opération d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) a été lancée à l'échelle du Pays de l'Isle en Périgord, avec à la clé des subventions pour les propriétaires (voir page 9).

Retrouvez tous les documents concernant les projets de la CCIVS dans la rubrique « Projets » du site internet : www.ccivs.fr

Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)

Un fois approuvé par la CCIVS (normalement à la fin de l'année 2018), le Plan Local d'Urbanisme intercommunal remplacera les Plan Locaux d'Urbanisme et cartes communales des 16 communes que compte notre intercommunalité. Après avoir réalisé et approuvé un diagnostic du territoire en 2016, l'étape en cours est la rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du territoire de la CCIVS qui doit fixer les objectifs poursuivis à l'horizon 2030.

► Un constat : l'urbanisation gagne du terrain au détriment des espaces naturels, agricoles... et des centres-villes !

En France, l'artificialisation des sols grignote l'équivalent d'un département tous les 10 ans, au détriment des espaces naturels et agricoles, mais aussi au détriment des centres-villes qui se vident et se déstructurent. Localement, même si notre territoire reste majoritairement rural, il n'est pas épargné par le développement de l'urbanisation qui consomme 22 hectares par an sur la CCIVS. Alors que nos ancêtres n'avaient consommé que 847 hectares jusqu'en 1951 sur plusieurs siècles d'histoire, nous avons depuis consommé 1200 hectares en seulement 60 ans.

En plus de son niveau important, cette urbanisation reste assez anarchique, avec un développement linéaire le long des voies, à tel point, qu'on ne

distingue plus toujours les limites entre les villes (ou villages) et la campagne.

Au-delà de la question de la préservation des espaces naturels et agricoles, cet étalement urbain pose de nombreux problèmes : déstructuration des centres-villes qui se vident, augmentation des déplacements et de la pollution, isolement des populations, coûts importants d'aménagement et d'entretien de la voirie et des réseaux (eau, électricité, assainissement, éclairage, téléphone...), coûts supplémentaires pour assurer la collecte des déchets, les transports scolaires....

► Des obligations imposées par les lois et le code de l'urbanisme : recentrer l'urbanisation autour des bourgs et limiter la consommation foncière.

En réponse au constat dressé précédemment, de nombreuses lois ont été votées ces dernières années (« SRU », « Grenelle », « ALUR »...). Elles trouvent leur traduction dans le code de l'urbanisme et poursuivent les mêmes objectifs. Elles nous incitent notamment à recentrer l'urbanisation autour des bourgs, à proximité des écoles, des services, des commerces, du réseau d'assainissement collectif. Elle nous obligent également à limiter la consommation foncière, à lutter contre l'étalement urbain et à favoriser la densification des espaces bâtis existants (« remplir les dents creuses ») en ayant un Plan Local d'Urbanisme cohérent avec nos objectifs démographiques.



► La situation sur la CCIVS : un réservoir trop important de terrains constructibles.

Bien que la croissance démographique constatée ces dernières années sur la CCIVS ne soit que de 0,8% par an, les élus de la CCIVS affichent un objectif ambitieux de gagner environ 1,35 % de population par an, ces prochaines années. La population de la CCIVS passerait ainsi de 19.000 habitants aujourd'hui à 23.000 habitants en 2030. Sachant qu'il y a en moyenne 2 habitants par logement, il faudrait donc pouvoir construire environ 2000 logements d'ici 2030 pour pouvoir accueillir ces 4000 habitants supplémentaires.

En partant sur une densité d'environ 10 logements par hectare, 200 hectares de terrains suffiraient théoriquement à accueillir nos 4000 habitants supplémentaires.

Mais le constat sur notre territoire est tout autre, puisque l'analyse menée par le bureau d'études démontre que dans les PLU et cartes communales actuels, notre territoire dispose à ce jour de 1030 hectares de terrains constructibles, ce qui est 5 fois supérieur aux 200 hectares théoriquement nécessaires.



► Ce qui va changer avec le PLUi : un effort de réduction des zones constructibles ... mais des possibilités d'évolution du bâti existant dans les Zones Agricoles et Naturelles

Par rapport aux enjeux définis précédemment, les services de l'Etat nous demandent donc de réduire drastiquement le nombre de terrains constructibles (U, Nh et Au) notamment dans les secteurs éloignés des centres-bourgs et non desservis par l'assainissement collectif. Les élus sont conscients que cela ne répond pas forcément à l'intérêt immédiat des propriétaires qui ont des terrains à valoriser, mais l'Etat comme les collectivités doivent défendre l'intérêt général de préservation des espaces naturels, agricoles et de renforcement des

centre-bourgs qui prime sur les intérêts particuliers. Toutefois, les habitants dont le logement passerait dans le PLUi d'une zone constructible (U, Nh ou Au) à une zone Agricole (A) ou Naturelle (N) doivent savoir qu'ils auront toujours la possibilité, depuis la loi dite « Macron » de faire évoluer leur habitation, en créant des extensions ou des annexes (garage, abri de jardin...) tout en respectant, bien sûr, les règles d'urbanisme. Ainsi, il faut bien être conscient que les zones A et N du PLUi ne seront pas des zones strictement inconstructibles.

► *Quelle concertation dans le cadre du PLUi ?*

Une fois que le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) sera suffisamment avancé, des réunions publiques seront organisées dans 4 secteurs géographiques de la CCIVS (à Saint-Astier, à Neuvic-sur-l'Isle, sur une commune du Vern et une commune du Salembre) pour une présentation de ce projet et un échange avec les habitants. Les dates de ces réunions seront communiquées par voie d'affichage à la CCIVS, en mairie et dans la presse locale.

Une enquête publique sera également lancée ultérieurement et un commissaire enquêteur sera désigné pour recevoir les habitants et recueillir leurs doléances.

Vous pouvez, dès à présent, faire remonter vos doléances par courrier à votre mairie et/ou à la CCIVS. Elles seront toutes transmises, le moment venu, au commissaire enquêteur. A l'issue de l'enquête publique, et après avis du commissaire enquêteur, une commission analysera chacune des demandes. Toutefois, il faut être conscient que de nombreuses réclamations ne pourront pas être satisfaites, l'objectif principal étant de réduire les zones constructibles pour préserver les zones naturelles, agricoles et renforcer les centres-bourgs.

« Nous n'héritons pas de la terre de nos ancêtres, nous l'empruntons à nos enfants »
(Antoine de Saint-Exupéry, d'après un proverbe africain)



Des aides pour rénover son logement !

Le 1er octobre a débuté pour 5 ans, une Opération Programmée pour l'Amélioration de l'Habitat de revitalisation rurale (OPAH RR) portée par le Syndicat Mixte du Pays de l'Isle en Périgord. L'OPAH RR est un dispositif qui accorde des aides financières (sous conditions) et un accompagnement personnalisé des propriétaires qui souhaitent faire des travaux de rénovation et d'amélioration dans leur logement.

► *Sur les 16 communes de la CCIVS*



Des aides pour quoi faire ?

- ❖ Faire des économies d'énergie (travaux d'isolation, de chauffage, remplacement de menuiseries...)
- ❖ Rendre un logement accessible (situations de handicap, vieillissement, maintien à domicile : adaptation salles de bain, toilettes, monte-escalier...)
- ❖ Réaliser des travaux lourds et de sécurité-salubrité

A quelles conditions pour les propriétaires occupants ?

- ❖ Avoir un logement de plus de 15 ans
- ❖ Ne pas dépasser un plafond de ressources

Quelles aides ?

- ❖ De 25 à 50% du montant des travaux d'un plafond de travaux pouvant aller jusqu'à 50.000 €

► *Un bonus sur le centre-ville de Saint-Astier*

Les bourgs structurants du Pays de l'Isle (Saint-Astier, Mussidan, Montpon et Vergt) ont besoin de gagner en attractivité, et doivent faire l'objet d'une attention particulière. Ainsi, les communes concernées ont décidé, sur un périmètre bien défini du centre-bourg, d'apporter un complément aux aides présentées ci-dessus. Ainsi vous pourrez bénéficier d'une participation financière supplémentaire de la commune de Saint-Astier sur les travaux énergétiques et les travaux lourds et de sécurité-salubrité.



Le Pays vérifiera l'éligibilité de votre projet et vous aidera à monter votre dossier :

- ❖ Pays de l'Isle en Périgord. Tel : 05 53 35 13 53 - habitat@pays-isle-perigord.com
- ❖ Permanences à Saint-Astier (La Fabrique) le 4^{ème} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h
- ❖ Permanences à Neuvic-sur-l'Isle (Mairie) le 1^{er} jeudi de chaque mois de 9h30 à 12h

Affaires foncières et droit du sol (ADS)

► En 2017, votre service instructeur se développe

Créé le 25 mars 2015 par délibération communautaire et mis en service le 1^{er} juillet 2015, le service instructeur de la CCIVS dit « service ADS » (Autorisations du Droit du Sol) a instruit en 2016, **965 actes d'urbanisme** de 21 communes (17 communes de la CCIVS et 4 communes de la Communauté de Communes Isle Double Landais - CCDIL) pour une population totale de 29 239 habitants.



Actes instruits pour la CCIVS							
	Population 2016	DP	Cua	Cub	PD	PC	Total
CCIVS	19 943 habitants	195	167	139	7	163	671

PC : permis de construire / DP : Déclaration préalable / CUA : certificat d'urbanisme informatif / CUB : certificat d'urbanisme opérationnel / PD : permis de démolir

Actes instruits pour la CCIDL								
	Population 2016	DP	Cua	Cub	PD	PC	AT	Total
CCIDL	9 299 habitants	115	13	52	3	78	1	262

PC : permis de construire / DP : Déclaration préalable / CUA : certificat d'urbanisme informatif / CUB : certificat d'urbanisme opérationnel / PD : permis de démolir / AT : autorisation de travaux

Le coût prévisionnel du service sur 2016 est de 3,90 €/habitant ; il permet de financer le fonctionnement du service instructeur dont la création n'a bénéficié d'aucune subvention. En effet, afin de contenir les coûts au maximum, la CCIVS a récupéré puis réaménagé un local existant et a mutualisé l'achat du logiciel ainsi qu'une partie du personnel.

Au 1^{er} janvier 2017, **32 nouvelles communes** ont choisi d'adhérer au service instructeur de la CCIVS soit :

- 5 autres communes de la CCIDL (communauté de communes Isle Double Landais) : Echourgnac, Eygurande & Gardedeuilh, Le Pizou, St-Sauveur Lalande et St-Barthélémy-de-Bellegarde
- 27 communes de la CCICP (communauté de communes Isle et Crempse en Périgord issue de la fusion du Pays de Villamblard et du Mussidanais).

Ainsi, sans compter la commune de Manzac qui rejoint le Grand Périgueux, le service ADS de la CCIVS instruira les autorisations du sol pour un total de **52 communes adhérentes**, soit une population de 45 996

habitants (population totale au 1^{er} janvier 2016).

Afin de répondre à l'augmentation de l'activité, la CCIVS a recruté une instructrice supplémentaire Séverine Giraud qui renforce depuis le 1^{er} janvier 2017, l'équipe composée de Marie-Espérance BRUGGER, (instructrice et responsable du service à temps complet) et de Laetitia NIVARD (instructrice à temps partiel).



Affaires foncières et droit du sol (ADS)

► L'accompagnement des communes

Afin de favoriser la bonne compréhension de la démarche collaborative mise en place en 2015, toutes les nouvelles communes ont été rencontrées individuellement ou en petit groupe durant l'année 2016 pour la mise en place des conventions d'adhésion.

De plus, les 32 nouvelles communes (guichet unique) ont été formées au logiciel d'instruction CART@DS par l'Agence Technique Départementale de la Dordogne (ATD 24). Elles ont également bénéficié de la formation-action du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (CAUE 24) « la part du conseil dans les autorisations d'urbanisme » dont l'objectif est de construire une démarche de médiation commune destinée à accompagner les habitants qui souhaitent construire. Au total, 27 communes sur 52 ont assisté à la formation-action du CAUE 24 depuis 2015.



Enfin, la responsable du service instructeur dispense les formations pratiques pour les communes qui ont conservé l'instruction des Cua (certificat d'urbanisme d'information).

L'ensemble de ce dispositif a pour objectif d'assurer aux habitants un accueil et une instruction de qualité.

► La veille réglementaire

Nouveau seuil de recours à l'architecte

Le décret n° 2016-1738 du 14 décembre 2016 relatif au recours à un architecte est paru au Journal Officiel du 16 décembre et il vient modifier l'article R. 431-2 du code de l'urbanisme.

Il fixe à 150 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, le seuil au-delà duquel les personnes physiques sont tenues de recourir à un architecte lorsqu'elles édifient ou modifient des constructions, à l'exception des constructions listées à l'article R.431-2 du code de l'urbanisme.

Ce nouveau seuil s'appliquera aux demandes de permis de construire déposées à compter du 1^{er} mars 2017.

Mise en place du sursis à statuer

A compter de la publication de la délibération prescrivant l'élaboration d'un plan local d'urbanisme, la commune peut décider de surseoir à statuer sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur PLU.

La CCIVS ayant lancé son PLUi en 2014, les certificats d'urbanisme instruits par le service informeront les demandeurs du fait qu'il pourrait leur être opposé un sursis à statuer à toute demande de permis ou de déclaration préalable.

SERVICE INSTRUCTEUR DE LA CCIVS

BP 30074 - 24 400 SOURZAC
Tél. : 05 53 82 12 58 / Courriel : serviceinstructeur@ccivs.fr
RDV le MERCREDI de 14h à 18h.



Un dynamisme économique et touristique

► « Beauty Success » à Saint-Astier inaugure son siège social et envisage de nouveaux projets

Le 9 septembre dernier, le groupe Beauty Success a inauguré sur Astier Val' son nouveau siège social et centre logistique qui occupe un bâtiment de 11.000 m². Plus de 100 personnes y travaillent avec les équipements les plus modernes pour optimiser le process de conditionnement et d'expédition des parfums et produits cosmétiques en direction des 350 parfumeries et instituts de beauté du groupe.



A l'occasion de cette inauguration, les dirigeants, Christophe et Philippe Georges, ont annoncé vouloir créer sur le site un véritable « Campus Beauty Success » avec un centre de formation pour les esthéticiennes, un laboratoire de recherche & développement, une exploitation de ruches.

Ce regard vers l'avenir, n'empêche pas les dirigeants de se souvenir de leurs racines astériennes. Une collection sera ainsi exposée dans les locaux de Beauty Success pour rendre hommage à leurs ancêtres qui avaient créé et dirigé l'usine de chaussures l'Astérien, devenue par la suite Aster.

www.beautysuccess.fr

Un micro musée à disposition du grand public

Le projet de Philippe et Christophe Georges est de constituer un espace de mémoire et d'histoire, sur le site du groupe Beauty Success, à Saint-Astier, présentant le patrimoine commun que constitue la marque Aster.



C'est aussi une façon vivante de préserver une identité commune et d'ancrer ce patrimoine dans le futur. L'entreprise familiale a particulièrement marqué la vie de Saint-Astier et des communes environnantes. Toutes les familles, d'une façon ou d'une autre, ont été associées à la vie de l'entreprise l'Astérien devenue Aster durant presque un siècle. Cette histoire est un patrimoine culturel que Philippe et Christophe veulent partager.

Pour cela, ils font appel à toutes celles et tous ceux qui ont connu cette véritable saga. Il s'agit de confier des objets, des documents, des témoignages, même les plus simples, afin de les mettre à disposition dans une muséographie ouverte au public.

Les objets et éléments peuvent être : des outils, des photos, des meubles, des emballages, des pièces comptables ou administratives, des articles chaussants, des articles de presse, des publicités, de la signalétique, des vêtements, documents techniques sur les articles chaussants... la liste n'est pas exhaustive. Si la propriété des objets et éléments confiés reste à chaque déposant, les dépositaires en assureront la garde et la conservation.

Pour avoir plus d'informations vous pouvez contacter le groupe Beauty Success :

Patricia Bogard – 1 rue des Lys – Parc d'activités Astier Val' – 24110 Saint-Astier

Tél. 05 53 03 86 43 – Courriel : patricia.bogard@beautysuccess.fr

► « Les transports Big Big » s'installent également sur Astier Val'

Autrefois installés à Marsac-sur-l'Isle et Notre-Dame de Sanilhac, le transporteur Big Big a suivi son principal client Beauty Success pour venir s'installer sur Astier Val'. Créée en 2003 et dirigée par la famille Bigaud, l'entreprise Big Big compte plus de 30 salariés et une flotte diversifiée de plus de 50 véhicules.

Elle intervient à la fois en tant que coursier, transporteur express, routier, par benne, frigorifique... pour divers clients (Saria industries, Colas, Sncl...).

www.bigbig-transport-coursier.fr

► « La Chantéracoise » ouvre un nouveau site à Saint-Léon-sur-l'Isle



La célèbre biscoterie de Saint-Germain-du-Salembre, dirigée par Sylvain et Sandy Boucher, connaît une

belle progression de son activité depuis plusieurs années. Pour répondre à son développement, l'entreprise a décidé d'investir dans une deuxième unité de production à Saint-Léon-sur-l'Isle dans un bâtiment autrefois occupé par les cheminées Martrenchard (Le Monde des Pierres).

Cette unité produira la gamme bio de la Chantéracoise et accueillera la biscuiterie Billeau, spécialisée dans la fabrication de croquants, palets et autres biscuits du Périgord depuis 1957. Ouverture prévue au printemps 2017.

www.la-chanteracoise.fr



► « Le moulin de Landry » à Chantérac mise sur le tourisme

Nicolas Pommier, neveu du fondateur de la Chantéracoise, a redonné vie au Moulin de Landry à Chantérac. Des visites sont organisées pour découvrir ce moulin à huile de noix et de noisettes, son bief, sa meule ancienne, les différents outils et la boulangerie conservée en l'état.

Nicolas Pommier propose également la dégustation et la vente de délicieuses gaufres du Périgord fabriquées sur place.

www.tourisme-isleperigord.com/moulin-de-landry



► « La plume et l'Epi » à Grignols : une nouvelle ferme-brasserie biologique

Matthieu Prouillac, ancien informaticien, a commencé à brasser de la bière dans le garage de ses parents.

Il a ensuite développé son activité dans une ferme à Coursac, tout en cultivant de l'orge de brasserie sur une dizaine d'hectares à Saint-Astier, Saint-Aquilin et Chantérac.



Grâce à un financement participatif et une aide de la Région, Matthieu Prouillac a pu créer son propre outil de travail à Grignols, près de l'église de Bruc.

Il propose en vente directe une déclinaison de bières biologiques et artisanales (blanche, blonde, ambrée, brune, blonde spéciale).

Ouverture prévue au printemps 2017

► « La Jembertie » à Grignols : un nouveau centre équestre poney club

Ouvert depuis fin 2015, le nouveau centre équestre et poney-club de la Jembertie à Grignols, propose des balades, randonnées, cours particuliers, groupes, stages initiation, dressage, saut d'obstacles, pension prés / box, sorties concours.

L'encadrement est assuré par Sabine Grassian, instructeur diplômé. Possibilité d'hébergement sur place.

<http://www.tourisme-isleperigord.com/centre-equestre-la-jembertie>



► « Calèches et roulottes » à Grignols : une façon originale de découvrir le territoire



"Périgord Roulottes" vous propose des promenades en calèches et roulottes qui présentent l'avantage d'être légères et confortables. Vous pourrez ainsi découvrir les vallées du Vern et de l'Isle, de manière insolite, sur des balades de 2 heures ou des randonnées de plusieurs jours, les nuits étant proposées en bivouac dans les roulottes. Pour embarquer, pas besoin de savoir conduire, le meneur vous accompagne pour voyager en toute sécurité et profiter pleinement du paysage.

www.perigord-roulottes-vacances.net

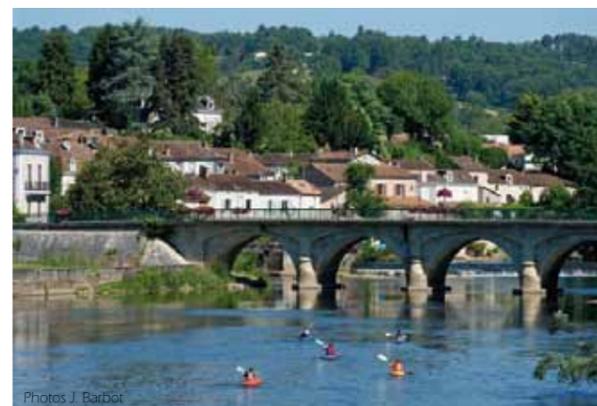
► « Gyropole » à Neuvic-sur-l'Isle est sur la bonne voie

C'est au moment de l'inauguration de la Vélorange Voie Verte en juin 2015, que Bruno Poletto et son épouse, ont développé leur activité de gyropodes, ces petits engins électriques monoplaces qui se conduisent debout. Depuis, ils sont également devenus les gérants de la base de loisirs de Neuvic-sur-l'Isle qui propose aussi des promenades en bateau électrique, un mini-golf, une piste de bowling, une tyrolienne, des trampolines...

www.gyropole.fr/



► « Le club de canoë kayak de Neuvic-sur-l'Isle » a ouvert une base à Saint-Astier et propose aussi de la location de vélo



L'association sportive de canoë-kayak de Neuvic sur l'Isle a ouvert en 2015 une base au Petit Pré à St Astier. Le club propose des descentes libres ou encadrées par un brevet d'Etat, des stages d'été pour les enfants, des descentes nocturnes aux flambeaux, du stand up paddle et des descentes canoë et VTT. Autre nouveauté, le club dispose d'un service de location de vélos pour profiter notamment de la Vélorange de la Vallée de l'Isle.

www.canoeneuvic.com

► Le camping « Le Pontet » à Saint-Astier a un nouveau gestionnaire

Depuis juin 2016, la gestion du camping « Le Pontet » à Saint-Astier a été déléguée aux gestionnaires du célèbre camping de Saint-Avit Loisirs, représentés par M. Olivier Léger. Bénéficiant de 3 étoiles, le camping de Saint-Astier propose 150 emplacements dans un magnifique parc de 5 hectares, au bord de l'Isle, et à « deux pas » du centre ville et de la Vélorange.

Des locations en mobil-homes sont disponibles pour des séjours à la nuit ou à la semaine selon la période. Une aire de camping-cars avec une borne équipée permettra également de recharger les batteries.

www.camping-le-pontet.com

► Le « Domaine Labattut » à Saint-Astier, une maison d'hôtes haut de gamme

La SAFA, fondatrice en 1923 d'une usine à chaux et propriétaire actuelle de la société IMEPSA dirigée par Alain Stipal, a eu l'opportunité de racheter le château familial de Labattut à Saint-Astier au bord du canal (celui-ci avait été vendu à une famille belge en 1995). Depuis, le château est devenu une Maison d'Hôtes sous le nom de « Domaine Labattut » dont l'accueil est assuré par Annabelle et Sébastien. Datant du XIV^{ème} siècle et niché au sein d'un vaste parc romantique, ce château authentique présente un logis percé de meneaux, protégé par une tour crénelée, accolée à un manoir plus récent. Un bel escalier à vis dessert les étages. Le Domaine propose à la nuitée, des chambres spacieuses et des suites aux couleurs du Périgord (Noir, Blanc, Vert, Pourpre) et une table d'hôtes (sur réservation uniquement et selon les périodes).

Le château peut également être privaté pour une ou plusieurs nuits.

Accès aux salons de détente, à la salle de billard, au parc, à la piscine, à la chapelle gothique, à la rivière.

www.labattut.fr



Tourisme : nouvelles actions en 2016

► Des actions à l'échelle de la CCIVS

- Inauguration d'un nouvel accueil à Saint-Astier, situé 1, rue de la Fontaine (maison Labidoire)
- Réalisation d'un diagnostic complet et géolocalisé des 363 km de chemins de randonnées PDIPR avec Ricochets et l'ATD 24.
- Réalisation et transmission d'un dossier de candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire.
- Editions :
Programme des Journées du Patrimoine
Agenda mensuel des festivités de la CCIVS
Circuits "coeur de ville" - Neuvic & Saint-Astier



► Des actions à l'échelle de la vallée de l'Isle (association I.T.V.I.) avec les offices de Tourisme de Montpon-Ménéstérol et Mussidan

- Création d'un dépliant d'appel « Vallée de l'Isle aux trésors »
- Refonte du site internet de la Vallée de l'Isle en cours
- Actualisation et réédition :
- guide touristique
- guide « Se loger en vallée de l'Isle »
- Participation aux salons du tourisme de Nantes et de Lyon



► Des actions nouvelles avec le Grand Périgueux et l'Office de tourisme de Brantôme

- Création d'un nouveau guide touristique : « Grand Périgueux et ses environs »
- Participation au comité de pilotage pour valoriser la marque « Superigeux »

Bilan de la saison 2016

La réunion du 17 février dernier avec les élus, prestataires touristiques et représentants d'associations a été l'occasion de dresser un bilan de la saison touristique, dont voici les principaux indicateurs :

- **12 390 visiteurs** dans les accueils de l'Office intercommunal St-Astier - Neuvic
- **36 000 visiteurs** sur le site internet de la vallée de l'Isle <http://www.tourisme-isleperigord.com>
- **119 476 vues** sur la page facebook de la vallée de l'Isle <https://www.facebook.com/tourismevalleedelisleenperigord>
- **12 424 visiteurs** sur le blog de l'Office de Tourisme intercommunal office-de-tourisme-neuvic-perigord.over-blog.com
- **92 214 vues** sur la page facebook de l'OT intercommunal <https://www.facebook.com/tourisme.neuvic.stastier>
- **19 182 €** de taxe de séjour collectée (40 950 nuitées)



Site de Sourzac

Les sites touristiques ont également connu une forte fréquentation :

- Biscotterie La Chantéraoise (40.000 visiteurs),
- Arts et Saveurs à Saint-Astier (14.600 visiteurs),
- Moulin de la Veyssière à Neuvic (9.000 visiteurs),
- Caviar de Neuvic (5.000 visiteurs),
- Canoës et location de vélos St-Astier et Neuvic (3 700 clients),
- Château de Neuvic (2.278 visiteurs),
- Site de Sourzac (2.570 visiteurs),
- Conserves La Ferme du Maine à St-Germain (1.500 visiteurs)



Caviar de Neuvic

Les visites touristiques d'été accompagnées mais limitées en place ont également fait le plein :

- 178 visiteurs pour les visites de ville à Saint-Astier
- 374 visiteurs pour les usines à chaux de Saint-Astier



Usines à Chaux



Château de Neuvic



Arts & Saveurs

Tourisme : projets 2017

En plus des actions habituelles, l'année 2017 sera notamment marquée par :

- Une nouvelle édition de la fête de la Gastronomie à Neuvic-sur-l'Isle, le dimanche 24 septembre
- Une remise en état complète des 363 km de chemins de randonnée inscrits au PDIPR
- Le lancement d'un programme de signalisation touristique sur le territoire de la CCIVS

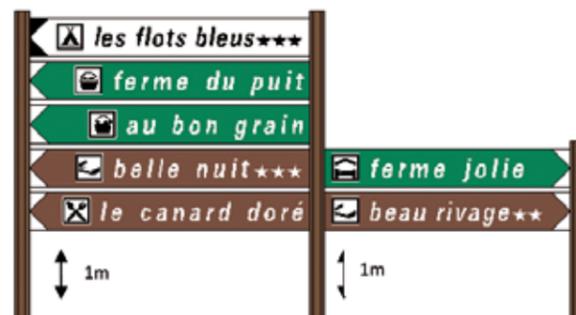
Signalisation touristique : mode d'emploi

En partenariat avec l'Etat et le Département de la Dordogne, les élus de la CCIVS ont décidé d'engager un programme de signalisation touristique (délibération du Conseil Communautaire du 15 décembre 2016). Ce projet propose donc une alternative aux pré-enseignes non réglementaires et répond à plusieurs objectifs :

- Mettre en valeur la richesse et la diversité des activités touristiques
- Apporter une réponse aux besoins des professionnels du tourisme
- Permettre un meilleur accès aux activités et services
- Proposer une signalisation harmonieuse, cohérente, lisible, et efficace
- Préserver nos paysages en luttant contre la publicité sauvage et la pollution visuelle

Parallèlement la CCIVS s'est engagée dans la réalisation d'un Règlement Local de Publicité intercommunal (RLPi), qui se traduira par une suppression des pré-enseignes et publicités non réglementaires (dépollution).

La signalisation proposée sera conforme à l'instruction interministérielle de signalisation routière et à la charte départementale de signalisation touristique de la Dordogne. Comme sur le schéma ci-contre, elle sera constituée d'ensembles bi-mâts avec 6 lames maximum chacun. La couleur des lames dépendra de l'activité du bénéficiaire : blanc, vert, marron, pourpre ou sable.



Le coût d'un ensemble bi-mâts avec 6 lames est estimé à environ 1700 €, fournitures et pose comprises. Chaque lame coûte entre 75 € et 125 € environ. La CCIVS propose de prendre à sa charge le coût des bi-mâts, y compris leur pose, mais de refacturer le coût des lames aux bénéficiaires.

Les prestataires touristiques souhaitant bénéficier d'une signalisation, devront compléter une demande de signalisation à retirer et à retourner aux bureaux d'accueil de l'office de tourisme à Saint-Astier ou Neuvic. Chaque demande sera étudiée par les services de la CCIVS et du Département qui soumettront une proposition de jalonnement au demandeur. Si celui-ci accepte la proposition, la CCIVS passera commande auprès de son fournisseur pour la fourniture et la pose de la signalisation. Après réception de la facture par la CCIVS, une facture correspondant au coût des lames sera émise par la CCIVS au bénéficiaire qui devra régler le montant correspondant au Trésor Public.

Le programme de signalisation sera étalé sur 4 ans. Pour cette année 2017, les demandes doivent être remises à l'office de tourisme avant le 31 mars 2017.

OFFICE DE TOURISME INTERCOMMUNAL

Accueil de Saint-Astier - 1, rue de la Fontaine - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 54 13 85 / Courriel : tourisme@ccivs.fr

Accueil de Neuvic - 2, place de la Mairie - 24190 NEUVIC-SUR-L'ISLE
Tél. : 05 53 81 52 11 / Courriel : tourisme.neuvic@ccivs.fr

Biodiversité - Charte "zéro pesticide"

► Semer les bonnes pratiques... la Charte Zéro Pesticide !

La loi 2014-110 du 6 février 2014, dite loi « Labbé », interdit l'utilisation des produits phytosanitaires par les collectivités au 1^{er} janvier 2017 et par les particuliers au 1^{er} janvier 2020.

"0 pesticide" veut dire "0 herbicide", "0 fongicide", "0 Insecticide".

Le pôle Espaces Verts du Conseil Départemental 24 est le référent pour assister les communes et les particuliers dans la mise en place des nouvelles pratiques d'entretien des espaces verts ; il s'agit de guider la nature en place, de considérer que la notion de mauvaise herbe est relative et d'accepter la flore spontanée dans les espaces publics.

Le site internet : zeropesticide.dordogne.fr permet d'accéder à des fiches pratiques pour que tous, collectivités et particuliers, commencent à s'approprier cette démarche destinée à préserver la biodiversité.

En Dordogne, 285 communes ont signé la charte ; la CCIVS et les communes de Saint-Astier, Saint-Léon, Chantérac, Saint Germain du Salembre et Saint-Aquilin l'ont déjà signée.

Contact : 05 53 06 82 70 – cd24.charte0pesticide@dordogne.fr



Aire d'accueil des gens du voyage

Cette année, le taux d'occupation moyen de l'aire est de 54% (35% en 2015) . Le plus fort taux d'occupation se concentre sur les périodes de mars-avril-mai ainsi que juillet-août pouvant atteindre 85%.

L'aire conserve bien son caractère d'accueil des gens du voyage itinérants. La sédentarisation n'y est pas autorisée.

La CCIVS a accueilli 314 personnes dont 178 jeunes parmi lesquels 169 enfants en âge d'aller à l'école. A noter que 65 enfants ont été scolarisés dans les écoles de la CCIVS en 2016.

En matière de fonctionnement, des améliorations ont été apportées au règlement intérieur pour éviter la surpopulation sur les emplacements et pour responsabiliser les voyageurs à la préservation des lieux par un tarif de dégradations mis à jour.

Les écoles

► Les investissements

Travaux :

- réfection de la cour, mise en place de jeux et peinture des salles à Mounet-Sully sur la commune de Saint-Astier.
- Installation de barrières de sécurité et remise aux normes des jeux à Léguillac de l'Auche.
- Réalisation d'une place de parking PMR (personnes à mobilité réduite) sur le parking de l'école de Manzac sur Vern.
- Peinture du couloir de l'école élémentaire de Saint-Léon-sur-l'Isle.
- Création et installation d'une nouvelle classe à Sourzac.

Matériel :

- 13 ordinateurs neufs,
- 15 ordinateurs reconditionnés,
- 3 ordinateurs portables,
- 4 photocopieurs,
- 2 vidéo-projecteurs interactifs,
- 1 classe mobile.

► Mobilisation pour le maintien d'une classe

Les enseignants, les parents d'élèves et les élus des communes du territoire se sont mobilisés afin de maintenir une classe à l'école Mounet-Sully de Saint-Astier.

► Financement

La CCIVS finance les fournitures scolaires à hauteur de 50 € / enfant. Une aide supplémentaire de 10€/ enfant est attribuée pour les coopératives scolaires ou associations.

A noter que la CCIVS prend aussi en charge les entrées pour la piscine, les transports pour se rendre à la piscine et au festival "La Vallée"; elle participe également au financement des voyages scolaires.

Ce qui représente un budget de 140 000 € environ.

► Livret scolaire

Un livret scolaire a été remis à chaque famille à la rentrée. Ce document reprend les informations suivantes : calendrier scolaire, budget, accueil périscolaire, TAP, transport, restauration...



► Directeurs d'école

A la demande de l'inspecteur d'académie, les directeurs d'école ont été accueillis à la CCIVS afin de comprendre le fonctionnement d'un Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI).

La gendarmerie a également fait une intervention sur la sécurité des écoles auprès des directeurs des structures et des responsables de la CCIVS.



► Contrat Local d'Éducation Artistique (CLEA)

Des parcours artistiques ont été mis en place en collaboration avec le CRAC sur les temps scolaires, périscolaires et extrascolaires.

- 66 enfants de 7 à 12 ans ont participé aux "parcours chantés" : écriture de chansons.
- 132 enfants de 2 ans 1/2 à 5 ans ont suivi les ateliers des "parcours dansés" : sensibilisation à la danse et à la chorégraphie. Des spectacles réalisés par les enfants ont suivi ces formations culturelles.

La restauration scolaire

► Le menu unique

La mise en place d'un menu unique sur le territoire de la CCIVS est apparue incontournable pour quatre raisons principales :

- C'est d'abord **une question d'égalité de service et d'équité**. Pour respecter le régime juridique du service public et les 3 grands principes qui le régissent (continuité, égalité et mutabilité), il convient de proposer un service identique pour l'ensemble des élèves de la CCIVS.
- Le menu unique est **nécessaire pour le lancement d'un marché public**. Avec 12 menus différents dans les 12 restaurants scolaires de la CCIVS, sur 365 jours (soit 4380 menus), il était très difficile, voire impossible d'évaluer les quantités de denrée.
- Le menu unique **permet aux producteurs et agriculteurs locaux d'anticiper leur production** et de semer à l'avance. Il permet d'avoir une lisibilité sur les quantités à prévoir.
- La **gestion du menu unique par une personne dédiée et un diététicien**, permet de respecter toutes les normes qui sont de plus en plus drastiques (équilibre alimentaire, ingrédients, valeur nutritionnelle, allergènes..) et de se prémunir face à un contrôle sanitaire.



► Quelques chiffres...

- **201 460 repas servis** (1439 / jour)
- Prix moyen payé par les familles : **2,36 €** (entre 1,75 et 2,84 € selon les communes)
- Coût de revient réel : **7,35 € / repas**
- Coût total du service / an : **1 481 061 €**

► Harmonisation progressive des tarifs

L'harmonisation des tarifs des cantines, comme ceux des autres services de la CCIVS est rendue nécessaire pour 3 raisons suivantes :

1. **Un même menu, un même tarif** : dès lors qu'un même menu est proposé à tous les enfants du territoire de la CCIVS, il paraît logique de proposer le même tarif quelle que soit la commune.
2. **L'égalité des citoyens devant le service public** : cette égalité doit s'appliquer au sein d'une même entité juridique chargée de ce service, à savoir la CCIVS.
3. **L'obligation légale d'harmoniser les services** sur le territoire intercommunal dans un délai de 3 ans après la prise de la compétence, ce qui donnait jusqu'au 1^{er} janvier 2017 à la CCIVS.

L'harmonisation des tarifs sera progressive avec un lissage sur 4 ans, afin d'arriver à prix unique de 2,40 € / repas pour la rentrée scolaire 2019/2020. La CCIVS a opté pour un forfait mensuel à 34 €; l'achat de tickets occasionnels sera possible mais attention il sera proposé à un tarif supérieur.

► Travaux

Une mise aux normes du restaurant scolaire et de l'ALSH de Saint-Léon-Sur-l'Isle était devenue obligatoire pour le maintien de ces 2 services.

La CCIVS a donc investi sur des travaux de rénovation et d'extension du site (cf. page 36).



Les Temps d'Activités Péri-scolaires

► Temps d'Activités Périscolaires (TAP)

1298 enfants participent aux TAP sur le territoire intercommunal. Ce qui représente une fréquentation élevée (85 %).

Les enfants ont pu participer à diverses animations et/ou activités : ateliers "théâtre", animation "gyropode", activités sportives, jeux de société, atelier "de la graine à l'assiette", conférence sur les dangers d'internet...

A noter que dans les écoles maternelles, le temps de sieste fait partie des TAP et que ce rythme paraît convenir parfaitement aux enfants.

► Quelques chiffres...

- **83 animateurs** interviennent dans le cadre des TAP sur la CCIVS
- Coût total : **230 091 €**
- Aides Etat et CAF : **156 397 €**
- Coût pour la CCIVS : **73 694 €**



► Intervention de la chambre d'agriculture "de la graine à l'assiette"

La chambre d'agriculture a effectué des interventions dans les écoles de Saint-Léon et Saint-Astier, dans le cadre des TAP.

En effet, cette animation ludique et pédagogique "de la graine à l'assiette", permet de faire découvrir aux élèves les fruits et légumes de saison et du terroir et de les sensibiliser à ce qu'ils mangent !

Ces animations sont intégralement financées par la CCIVS.



Les Accueils de Loisirs Sans Hébergement (ALSH)

► Fréquentation

La fréquentation est en légère augmentation, notamment le mercredi après-midi. Le taux d'occupation est de plus de 60 % sur tous les centres de loisirs, ce qui permet à la CCIVS de bénéficier de l'intégralité des aides de la CAF.



► Les Accueils Péri-scolaires

La CCIVS a harmonisé au 1^{er} septembre 2016, les tarifs des accueils péri-scolaires.

Cette décision a été prise afin de répondre aux directives de la CAF.

Les tarifs des Accueils de Loisirs (ALSH) seront également harmonisés en septembre 2017.

	Quotient Familial	Tarif
Matin	< 623	1 €
	de 623 à 1 000	1.20 €
	> 1 000	1.40 €
	QF non connu	1.50 €

	Quotient Familial	Tarif
Soir	< 623	1.30 €
	de 623 à 1 000	1.50 €
	> 1 000	1.70 €
	QF non connu	1.80 €

Les crèches

► Interventions dans le cadre du CLEA, en collaboration avec le CRAC

Dans le cadre du Contrat Local d'Education Artistique, plusieurs actions se sont déroulées dans les crèches de Saint-Astier & Neuvic, durant le parcours "Maman Baleine" :

- formation des équipes encadrantes : "une démarche immersive, intuitive et sensible"
- sensibilisation à l'univers musical et au violoncelle avec Juliette Fabre
- sensibilisation à l'expression corporelle avec Nathalie Marcoux et Irène Dafonte
- 3 représentations du spectacle "MAMAN BALEINE" : une immersion à ciel ouvert pour babillages et violoncelle, du premier son aux premiers mots, de la première caresse à la première expression.

Une belle réussite !



► Quelques animations...

- visite du centre secours de Saint-Astier
- spectacle "conte de Noël" par l'équipe de la Médiathèque de Saint-Astier
- Soirée conviviale avec les parents : présentation des photos, des vidéos autour du verre de l'amitié



► Félicitations et remerciements

Pendant les vacances scolaires de Noël, les murs de la crèche de Saint-Astier se sont transformés en jardin enchanté. Le blanc a laissé sa place à une joyeuse explosion de couleurs, donnant ainsi une âme à ce cocon pour les tout-petits. Des fresques ont été peintes sur chaque paroi des couloirs de l'établissement. La composition de ces fresques est le fruit du travail de l'ensemble du personnel et l'élaboration a été réalisée par Joëlle, Paulette et Isabelle (parties depuis à la retraite) et Christine qui a continué cette oeuvre. Un grand merci !



Le Relais Assistantes Maternelles (RAM)

Le Relais Assistantes Maternelles de la CCIVS a déménagé début février. Les nouveaux locaux se situent : rue Montaigne - 24110 SAINT ASTIER

Contact : **Natacha ELIEZ**

Tél. : 05 53 02 42 84 ou 06 77 74 91 73

Courriel : rouldoudou@ccivs.fr

Jours de permanence : **lundi et vendredi de 14h à 17h**

Animations au Relais de Saint-Astier les : **lundi, mercredi et vendredi de 9h30 à 11h30**



La Maison des Jeunes

La maison des jeunes de Saint-Astier a un taux de fréquentation de 63 %, ce qui représente environ 15 adolescents qui fréquentent la structure.

Celle-ci est ouverte tous les mercredis de 13h30 à 18h30 et tous les jours pendant les vacances scolaires de 8h30 à 18h30. La maison des jeunes peut ouvrir quelques samedis durant l'année en fonction des projets.

De nombreuses animations et sorties sont proposées, comme par exemple : les baptêmes de plongée encadrés par l'association JSA subaquatique, promenade en vélos sur la véloroute voie verte, sorties piscines (Neuvic - Saint Astier), découverte des villages de la communauté...

La maison des jeunes continue son projet de sensibilisation aux addictions, en partenariat avec l'antenne départementale de l'Association Nationale de Prévention en Alcoolologie et en Addictologie (ANPAA 24).



Les structures "enfance & jeunesse" de la CCIVS sur vos communes

La petite enfance – de 10 semaines à 4 ans

4 crèches (73 places) et un réseau important d'assistantes maternelles

Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) de Saint-Astier « Roul' Doudou » - 379 places	Natacha ELIEZ Tél. : 05 53 02 42 84 / 06 77 74 91 73 rouldoudou@ccivs.fr
Crèche collective « multi-accueil » de Saint-Astier « Au jardin des cochenilles » - 20 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 07 29 24 m.chollier@ccivs.fr
Crèche familiale de Saint-Astier « Les petites frimousses » - 23 places	Marie-Madeleine CHOLLIER Tél. : 05 53 07 29 24 m.chollier@ccivs.fr
Crèche collective de Neuvic-sur-l'Isle « Les pitchouns » - gestion associative - 20 places	Magali MEDINA-DEFFARGES Tél. : 05 53 81 51 07 lespitchouns@ccivs.fr
Micro-crèche de Saint-Léon-sur-l'Isle « L'Isle aux calins » - gestion par l'AASE - 10 places	AASE – Mme Cathy LAPOUMEROLIE Tél. : 05 53 54 02 40 contact@aase.fr

Les 16 écoles

École élémentaire de BEAURONNE	Tél. : 05 53 80 00 45
École élémentaire de CHANTERAC	Tél. : 05 53 80 77 60
École primaire de DOUZILLAC	Tél. : 05 53 80 03 59
École primaire de GRIGNOLS	Tél. : 05 53 54 28 44
École élémentaire de LEGUILLAC DE L'AUCHE	Tél. : 05 53 54 61 85
École primaire de MONTREM	Tél. : 05 53 54 65 66
École maternelle de NEUVIC SUR L'ISLE	Tél. : 05 53 81 50 99
École élémentaire de NEUVIC SUR L'ISLE	Tél. : 05 53 81 50 76
École primaire de SAINT-AQUILIN	Tél. : 05 53 54 17 00
École maternelle de NEUVIC SUR L'ISLE	Tél. : 05 53 54 11 67
École élémentaire Mounet-Sully de SAINT-ASTIER	Tél. : 05 53 54 12 68
École élémentaire Gimel de SAINT-ASTIER	Tél. : 05 53 54 02 55
École primaire de SAINT-GERMAIN-DU-SALEMBRE	Tél. : 05 53 82 07 24
École maternelle de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	Tél. : 05 53 82 43 42
École élémentaire de SAINT-LEON-SUR-L'ISLE	Tél. : 05 53 80 65 16
École primaire de SOURZAC	Tél. : 05 53 81 12 03

L'enfance (Accueils de loisirs Sans Hébergement) – de 2,5 à 16 ans

7 Accueils de Loisirs Sans Hébergement (300 places)

ALSH de Chantérac « Les Lucioles » - 40 places	Sandra SYLVESTRE Tél. : 09 62 53 50 32 alshchanterac@ccivs.fr
ALSH de Montrem « Les Parrauds » - 40 places	Yannick GROSMIRE Tél. : 05 53 54 41 04 alshmontrem@ccivs.fr
ALSH maternel de Neuvic « Maison de la Petite Enfance » - 20 places	Monique VEYSSIERE Tél. : 05 53 80 20 42 alshmaternelneuvic@ccivs.fr
ALSH primaire de Neuvic « Les Castors Juniors » - 36 places	Marie-Christine FAUCHER Tél. : 05 53 81 56 09 alshprimaireneuvic@ccivs.fr
ALSH Petite Enfance de Saint-Astier 30 places	Laetitia JOSEPH & Antony LIZA Tél. : 05 53 54 06 58 alshmaternel.stastier@ccivs.fr
ALSH Gimel de Saint-Astier 80 places	Cathy GARRIGUE et Valérie LAPORTE Tél. : 05 53 54 53 61 alshgimelstastier@ccivs.fr
ALSH de Saint-Léon-sur-l'Isle « Les petits loups » - 49 places	Dominique CHABOT Tél. : 05 53 80 65 02 alshstleon@ccivs.fr



50 ans de l'école Mounet-Sully de Saint-Astier



Remise des billets de l'euro à l'école de Léguilac de l'Auche

La jeunesse (services d'information et d'animation) – de 11 à 18 ans

La Maison des Jeunes à Saint-Astier
12 à 17 ans - 30 places

Jonathan POTHIER
Tél. : 05 53 04 88 27
maisondesjeunes@ccivs.fr

La ludothèque de Saint-Léon-sur-l'Isle

Carole MAYAN – Tel : 05 53 80 83 22 - ludotheque@ccivs.fr

Les missions du Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Toute personne rencontrant des difficultés peut trouver des réponses auprès du Centre Intercommunal d'Action Sociale. Le CIAS anime une action générale de prévention et de développement social sur le territoire de la communauté de communes.

Les agents du CIAS accueillent, écoutent, conseillent, accompagnent et orientent le public. Ils peuvent intervenir sur différentes thématiques et aider aux démarches administratives.

Il gère plusieurs services :

- ↳ **Le portage de repas**
- ↳ **l'aire d'accueil des gens du voyage**
- ↳ **l'emploi**
- ↳ **le social**



L'aide à domicile

► Les aides à domicile

Une réflexion est menée avec les associations d'aide à domicile de notre territoire afin de définir les actions futures qui seront menées conjointement.

Ces associations interviennent auprès de personnes âgées, handicapées, malades, accidentées, en perte d'autonomie, leur apportant une aide dans l'accomplissement des tâches et activités de la vie quotidienne.

- **AASE**
(Association Action Solidarité Entraide)
53, rue Jean Jaurès - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 54 02 40 / contact@aase.fr
- **ANACE**
Rue Arnaud Yvan Delaporte - 24190 NEUVIC
Tél. : 05 53 81 52 84 / anace24@wanadoo.fr

► Le portage de repas

Toute personne âgée de plus de 60 ans, handicapée ou malade peut bénéficier du portage de repas dans le cadre du maintien à domicile.



L'équipe du portage de repas

Les repas sont livrés pour la semaine complète.

Les menus sont composés d'un potage, d'une entrée, d'un plat et son accompagnement, d'un fromage, d'un dessert et du pain.

Le CIAS de la CCIVS intervient sur les 16 communes du territoire, mais également par convention sur les communes d'Anesse & Beaulieu et de Manzac sur Vern.



► CIAS de la CCIVS Portage de repas à Domicile

Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 53 18 45
Courriel : cias.portage@ccivis.fr

L'aire d'accueil des gens du voyage

Le CIAS assure la mise en place du projet social éducatif de l'aire d'accueil des gens du voyage. Ce projet consiste à accompagner les voyageurs en vue d'acquiescer ou de retrouver une autonomie sur certains volets : la scolarisation, la santé, l'accès aux droits et l'insertion économique.



Une convention a été signée avec Jessica DOAT, ancienne salariée de l'association d'Ici et d'Ailleurs afin qu'elle mène ces actions. Elle propose aussi un travail sur la sédentarisation (liens avec les familles, les collectivités, les élus...) afin de régulariser les situations sur le territoire de la CCIVS.



Le social

- Le CIAS soutient les personnes dans leurs démarches administratives : aide à la constitution de dossiers (demande de CMU-C, de logement HLM, de carte d'invalidité, etc). Il favorise l'accès aux soins, et facilite l'accès ou le maintien dans le logement.
- Il accompagne les personnes qui rencontrent des difficultés financières : apportant une aide éducative budgétaire, permettant l'orientation vers les aides diverses (alimentaires, financières, énergie, transport...) et l'aide à la constitution de dossiers spécifiques (surendettement...). Il peut également attribuer des aides financières facultatives ou alimentaires d'urgence.
- En fonction de l'analyse de son territoire et de ses publics, le CIAS propose des animations collectives sur des thématiques de la vie quotidienne.

Le service emploi

Ouvert à tous les habitants du territoire de la CCIVS, le service intercommunal de l'emploi a pour mission d'accueillir et d'accompagner les demandeurs d'emploi de plus de 26 ans.

► Les services au public

- Un centre de ressources à Neuvic, avec un espace documentation et la mise à disposition d'un ordinateur pour rédiger CV, lettre de motivation, consulter les offres d'emploi, déclarer ses ressources...
- Un accueil pour l'inscription comme demandeur d'emploi, la déclaration de situation mensuelle auprès de pôle emploi via Internet, le point sur le suivi avec les partenaires de l'emploi.
- Un accompagnement personnalisé pour les demandeurs d'emploi qui le souhaitent. Cet accompagnement permet de construire ou de valider un projet de retour à l'emploi et d'être soutenu dans ses démarches.
- Une aide à la recherche de formation et de plan de financement.
- Des ateliers collectifs, visites entreprises, recherche d'emploi par Internet, atelier budget, préparation et simulation d'entretiens d'embauche...
- Des actions ponctuelles, « les petits déjeuners de l'emploi au féminin ».
- En fonction des situations, une réorientation vers les partenaires compétents.

► Les services aux entreprises

Accompagnement et soutien au recrutement avec information sur les mesures pour l'emploi, recherche et présélection des candidats.

► Un partenariat multisectoriel et actif

Le service emploi travaille en étroite collaboration avec la Mission Locale, Pôle emploi et Cap emploi. Il collabore avec les entreprises du territoire et les agences d'intérim.

Il est en lien direct avec les entreprises d'insertion, les ateliers chantier d'insertion, les associations intermédiaires et les entreprises de travail temporaire d'insertion qu'il rencontre mensuellement lors de comités de suivi qu'il anime dans les locaux de l'Espace Solidarité Emploi (ESE).

Le CIAS contribue à maintenir un partenariat actif en participant au comité PACEA de la Mission Locale, au Groupe Local d'Insertion et à la plateforme « initiative pour l'emploi des jeunes » du Conseil Départemental.

Les actions 2016

► Les ateliers

Des ateliers sont programmés tous les mois. Différentes thématiques sont abordées. N'hésitez pas à vous rapprocher du service emploi du CIAS pour tout renseignement ou inscription.



Atelier "apprendre à télé-candidater"



Participation au forum "emploi formation"



Atelier "Faites le plein d'économies d'énergies"



Atelier "Préparation à un entretien de recrutement"

► Objectif emploi : agir au féminin !

L'objectif emploi permet à des femmes demandeuses d'emploi de se constituer un réseau de soutien et d'entraide afin de favoriser leur reprise d'emploi et/ou leur création d'entreprise et de prendre conscience de leurs talents.

Les rencontres ont lieu tous les 15 jours, dans les locaux de la CCIVS à Saint Astier. Les personnes peuvent, si elles le souhaitent, venir avec leurs ordinateurs portables. Les ressources documentaires et le téléphone sont mis à leur disposition si besoin.

19 femmes ont participé à ces rencontres entre septembre 2015 et juin 2016.

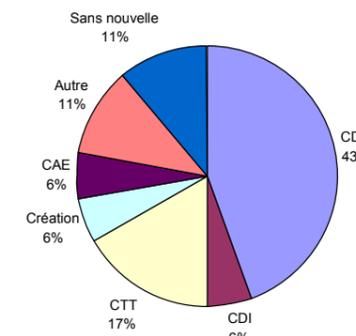
Les thématiques qu'elles ont souhaitées aborder et sur lesquelles elles ont travaillées :

- Le compte personnel de formation
- Les aides à la création d'entreprise
- La consultation et les candidatures sur les offres d'emploi
- Les méthodes de recherche d'emploi et le suivi des candidatures
- Les entreprises du secteur
- Des échanges d'informations, d'évènements et de contacts sur l'emploi

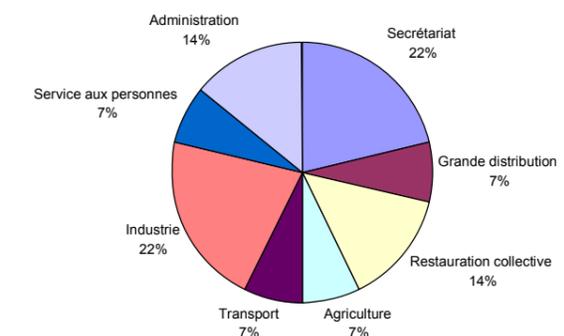
A la fin de cette première saison :

- 11 % sont toujours en recherche d'un emploi
- 11% n'ont pas souhaité poursuivre pour raisons personnelles
- 78 % ont repris une activité professionnelle selon les types de contrats et les domaines d'activités suivants :

Types de contrats



Domaines d'activités



Visite d'une entreprise

► **CIAS - Service administratif CCIVS - Le Bateau - 24110 SAINT-ASTIER**
 Contact : **Ingrid PASCAUD** - Tél. : **05 53 03 45 82**
 Accueil sur RDV : lundi et mardi de 9h à 12h et du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h
 Permanence à St-Léon : lundi et mardi de 13h30 à 16h30

► **Espace Solidarité Emploi - ZA de Théorat - 24190 NEUVIC SUR L'ISLE**
 Contact : **Carine DUGOULET** - Tél. : **05 53 80 86 86**
 Accueil sur RDV : lundi, mardi et jeudi de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 + le vendredi de 9h à 12h30 et de 14h à 16h30
 Fermeture hebdomadaire le mercredi.



► La lutte contre la précarité énergétique

❖ Qu'est-ce que la précarité énergétique ?

La précarité énergétique se définit comme la difficulté, voire l'incapacité à pouvoir chauffer correctement son logement, et ceci à un coût acceptable.

On considère qu'un foyer est en précarité énergétique lorsque :

- Sa facture d'énergie est supérieure à 10 % de son revenu global,
- Il surchauffe son logement pour avoir une chaleur suffisante, ce qui entraîne une surconsommation, donc un risque d'endettement,
- Il renonce à se chauffer correctement.

❖ Quel contexte sur la Communauté de communes ?

Les travailleurs sociaux du CIAS Isle Vern Salembre rencontrent régulièrement des familles qui se trouvent en difficulté.

Certaines familles disent même ne plus se chauffer pour ne pas avoir de factures d'énergie trop importantes. Soucieux de l'augmentation de la précarité énergétique des habitants de la Communauté de Communes, le CIAS a décidé de mettre en place un projet global pour lutter contre ce problème.

Distribution des kits d'économies d'énergies sur le territoire

Le CIAS a distribué 196 Kits permettant de faire des économies d'énergies aux foyers ayant des revenus modestes. Ces kits étaient composés de 2 aérateurs pour robinets, une pomme de douche base consommation, 2 ampoules LED et un sac permettant de mesurer les économies d'eau réalisées. Ils permettront de faire une économie moyenne de 207 € par foyer. Cette distribution s'est déroulée du 27 juin au 26 août 2016.



Ateliers "faites le plein d'économies d'énergies !"

Mise en place d'une action collective sous forme d'atelier « Faites le plein d'économies d'énergies », afin de sensibiliser les citoyens aux gestes permettant de réduire leurs factures. Cette action a pour objectif de modifier les comportements afin d'utiliser de manière rationnelle l'énergie et de diminuer les consommations.



En 2017, ces ateliers vont être reconduits sur le territoire du CIAS, vous pouvez vous y inscrire dès à présent en contactant : Ingrid Pascaud au 05 53 03 45 82.

► Le mini forum retraite

Le CIAS en partenariat avec la CPAM, l'association "Ricochets", le service social de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) et la CARSAT a organisé deux actions en direction des personnes de plus de 57 ans, ayant des dépenses de santé mais sans complémentaire santé.

Une information collective a permis à ces personnes d'obtenir des informations générales sur la retraite ainsi que sur l'accès aux droits et à la santé.

Les personnes qui le souhaitaient ont pu également bénéficier d'un temps d'échange plus personnalisé.



Les projets 2017

► "Ma commune, Ma santé"

Le CIAS s'engagera prochainement dans une action supplémentaire de proximité : « **Ma commune, Ma santé** ».

L'absence de complémentaire santé est la première cause de renoncement aux soins. Les contrats collectifs en entreprises donnent aujourd'hui une réponse destinée uniquement aux salariés. Pour les autres salariés, les commerçants, les professions libérales, les artisans, les retraités, les demandeurs d'emploi, les étudiants, le CIAS a conventionné avec l'association ACTIOM afin de proposer aux habitants de la Communauté de Communes qui souhaitent adhérer, une offre de mutuelle santé accessible à tous.

Les conditions tarifaires et les taux de couverture ont été négociés auprès des compagnies d'assurances spécialisées. Elles proposent des offres performantes à des tarifs attractifs grâce au principe de mutualisation.

Des réunions publiques auront lieu courant 2017 pour expliquer cette offre.

► Charte de Solidarité des aînés

La CCIVS est toujours dans une démarche d'analyse des besoins sociaux du territoire ; et dans ce cadre, elle confie à son CIAS la mise en place d'une **charte de solidarité des aînés**, en partenariat avec la Mutuelle Sociale Agricole (MSA).

Cette charte a pour vocation de lutter contre l'isolement et développer les solidarités et les services autour des retraités les plus isolés. Un diagnostic partagé va être réalisé sur le territoire à partir de rencontres, questionnaires...

► **Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) de la CCIVS**
Direction : Fabienne CASSÉ
Le Bateau - 24110 SAINT ASTIER
Tél. : 05 53 03 45 82 - Courriel : cias@ccivs.fr - www.ccivs.fr



Travaux

► Nouvelle déchèterie située au lieu-dit "La Serve" à Saint-Astier

Les travaux de la nouvelle déchèterie de La Serve sont en cours. Le projet de la CCIVS est réalisé sous maîtrise d'ouvrage du SMD3.

Cette réalisation est financée par la CCIVS, l'ADEME et le Conseil Départemental de la Dordogne.

La gestion sera assurée par le SMD3.



La déchèterie d'une superficie de 8 643 m² sera composée de :

- 9 quais de 30 m³
- 2 quais pour accueil d'inertes (gravats) de 10 m³
- 1 bâtiment d'accueil
- 1 bâtiment pour le démantèlement (2 niveaux d'accès avec monte-charge intégré)

Elle sera protégée par un système de vidéo surveillance.

Des cartes d'accès seront remises aux administrés de la CCIVS pour pouvoir y accéder.

Des permanences seront organisées à la CCIVS pour la création des cartes; pour ce faire, une pièce d'identité, un justificatif de domicile et la carte de grise du véhicule et/ou remorque vous seront demandés.

Les horaires :



Bienvenue à la déchèterie de
Saint Astier



	Matin	Après-Midi
LUNDI	8h30-12h	13h30-17h
MARDI	8h30-12h	13h30-17h
MERCREDI	8h30-12h	13h30-17h
JEUDI	8h30-12h	13h30-17h
VENDREDI	8h30-12h	13h30-17h
SAMEDI	9h - 12h	14h - 17h
DIMANCHE	Fermée	

Déchets acceptés



Pour tout renseignement complémentaire : adressez-vous au 05 53 45 54 93 ou sur www.smd3.fr

► Les déchèteries à ce jour sur votre territoire :

Saint-Astier

Les Courroies - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 04 73 39

Horaires :

- Du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h
- Samedi : de 9h à 12h et de 14h à 17h

Neuville-sur-l'Isle

23, rte du Grand Mur - Planèze - 24190 NEUVIC
Tél. : 05 53 80 31 27 / 06 34 10 58 08

Horaires :

- Du 01/04 au 31/10 : du lundi au samedi de 9h à 12h - 14h30 à 18h
- Du 01/11 au 31/03 : du lundi au samedi de 9h à 12h - 14h à 17h30

Gestion des déchets

► Composteur individuel

La CCIVS propose toujours la mise à disposition de composteurs en bois, moyennant une participation de 10 €.

Rendez-vous au pôle technique situé :
ZI La Borie - 24110 SAINT-ASTIER
Tél. : 05 53 03 70 30



► Un pavillon de compostage installé au collège de Neuville



Afin de valoriser les déchets de la cantine et les résidus des tontes, le collège de Neuville accompagné par l'association "au ras du sol", a opté pour la mise en service d'un composteur collectif au sein de la structure.

Des éco-délégués ont été élus parmi les élèves et ont pour mission d'accompagner les autres enfants dans le tri des plateaux, accompagnés par les agents d'entretien du collège.

Cet équipement a été financé par le SMD3 (60%), le collège (30%) et la CCIVS (10%). Il a été inauguré le 7 février dernier.

Assainissement non collectif

Les communes de Sourzac, Chantérac, Jaure, Saint-Aquilin, Saint-Séverin-d'Estissac, Grignols et une partie de la commune de Neuville ont été contrôlées en 2016.

En 2017, les contrôles se poursuivront sur les communes de Neuville et de Saint-Germain-du-Salembre.

Contact. : Vincent Vimeney 05 53 03 70 30

Nouveaux Tarifs :

Depuis le 1^{er}/11/2016 le coût du contrôle d'une installation existante dans le cadre d'une transaction immobilière est de 120€ TTC.

Le reste des tarifs ANC restent inchangés.

Retrouvez toutes les informations sur :

www.ccivs.fr

rubrique assainissement non collectif

► Campagne de réhabilitation

La CCIVS a lancé une campagne de réhabilitation des systèmes d'assainissement non collectif non conformes, en partenariat avec l'Agence de l'Eau Adour-Garonne.

Les subventions attribuées dans le cadre de ce dispositif s'adressent aux **propriétaires volontaires** qui répondent aux **critères de l'Agence de l'Eau** et qui ont une **installation contrôlée non conforme avec pollution avérée**.

En 2016, 8 personnes ont reçu une réponse favorable de l'Agence de l'Eau.

Contact. : Vincent Vimeney 05 53 03 70 30



Travaux

► Extension et réaménagement du restaurant scolaire et de l'ALSH de Saint-Léon-sur-l'Isle

Le restaurant scolaire de Saint-Léon-sur-l'Isle ne répondant plus à la réglementation actuelle, la CCIVS a engagé des travaux en janvier 2016 pour un montant total de : 465 913 € H.T., avec des subventions de l'Etat (146 255 €), du Conseil Départemental (57 582 €), la Caisse d'Allocations Familiales (31 460 €), la réserve parlementaire (5 000 €) et des fonds propres (CCIVS : 225 616 €).

Les enfants et le personnel sont installés dans les nouveaux locaux depuis novembre 2016.

Les travaux :

L'accueil de Loisirs sans hébergement accueillent régulièrement 49 enfants; le bâtiment était donc devenu trop petit et surtout plus aux normes, ce qui a conduit à l'extension et au réaménagement de la structure. Un agrandissement de 95 m² a été effectué, ce qui permet désormais aux enfants d'être accueillis dans de meilleures conditions.

Par la même occasion, le restaurant scolaire a été mis aux normes et il permet d'accueillir aujourd'hui 160 enfants.



Suite à la mise en concurrence des entreprises par un marché public, les différents lots concernant les travaux ont été attribués ainsi :

- ✦ Architecte : Jean-Pierre TACKAS (Périgueux)
- ✦ Terrassement VRD : COLAS Sud-Ouest (St-Astier)
- ✦ Gros oeuvre: BERNARD & ROUSSARIE (Marsac)
- ✦ Charpente bois - couverture en bacs : LAFAYE bâtiment (Montagnier)
- ✦ Menuiseries extérieures alu - serrurerie : RIOU (Boulazac)
- ✦ Menuiseries intérieures bois : BERNEGOUE (Brantôme)
- ✦ Plâtrerie - isolation - faux plafonds : DOCHE Alain (Tocane)
- ✦ Revêtement de sols - faïence : Ets BREL (Sarlat)
- ✦ Peinture : DOCHE Alain (Tocane)
- ✦ Electricité : ERELEC (Boulazac)
- ✦ Chauffage - ventilation - équipements sanitaires :
EIFFAGE ENERGIE THERMIE ATLANTIQUE (Chancelade)



► Réfection de la cour et installation de jeux à l'école Mounet-Sully

La cour de l'école Mounet-Sully à Saint-Astier a été rénovée. Le revêtement du sol a été réalisé en enrobé à chaud par la société COLAS, titulaire du marché de voirie de la communauté de communes.



Des buts pour des terrains de jeux multi-sports ont été installés par les services techniques de la CCIVS.



Il reste à réaliser les tracés au sol des deux terrains (courant 2017).

► Futur restaurant scolaire (satellite) à Saint-Astier

La construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Saint-Astier est indispensable. En effet, les enfants des écoles mangent depuis de nombreuses années dans la salle des fêtes communale qui est inadaptée.

La nouvelle structure sera construite entre l'école Mounet-Sully et l'ancien collège, rue Georges Clémenceau.

Le bâtiment de 530 m² accueillera 230 enfants et sera composé d'une grande salle de restauration, d'une cuisine, de sanitaires, de vestiaires, d'une laverie et d'un bloc technique.



Vue A nord-est, depuis l'arrivée de la cour de récréation

Travaux - Voirie

► Accessibilité aux personnes à mobilité réduite

Des travaux ont été effectués dans le cadre d'un agenda d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite (PMR) :

- réalisation de places de parking pour personnes à mobilité réduite (PMR)
- aménagement d'un WC au gymnase et création de 2 WC PMR à l'école Mounet-Sully de Saint-Astier
- Création de WC adaptés à l'école primaire de Neuvic sur l'Isle (travaux en cours)

► Voirie

Les élus de la CCIVS ont décidé de mettre la priorité sur la **voirie de la communauté de communes**.

En 2016, **1 400 000 € de travaux** ont été réalisés sur l'ensemble des communes, par l'entreprise COLAS.

Une campagne de point à temps (traitement partiel de la voirie) a démarré en 2016. Elle est réalisée par l'entreprise LAURIERE.

D'autre part, une programmation de curage de fossés et d'élagage est prévue et a été confiée à l'entreprise BORDIER.



► Travaux divers réalisés en régie

Un grand merci à tous les agents qui ont réalisés de nombreux travaux afin d'améliorer le quotidien des citoyens.

Quelques exemples :

- ↻ Réaménagement de la cour avec mise en place d'une aire de jeux et pose de la clôture à l'ALSH de Saint-Léon-sur-l'Isle
- ↻ Réfection d'un aqueduc sur la véloroute voie verte entre Saint-Astier et Saint-Léon sur l'Isle
- ↻ Mise aux normes électriques de la salle informatique à l'école Gimel de Saint-Astier
- ↻ Création de places de parking, rue Numa Gauda à Saint-Astier
- ↻ Création d'une zone bleue sur la commune de Saint-Germain-du-Salembre

Les Piscines en 2016

► Les piscines gérées par la CCIVS : Saint-Astier & Neuvic sur l'Isle

La piscine de Neuvic ouverte 3 mois l'été, continue de progresser avec 3 434 entrées supplémentaires en 2016, après une augmentation de 5 555 entrées en 2015.

► Piscine de NEUVIC SUR L'ISLE

Total des entrées	2015				2016			
	Juin	Juillet	Août	Total	Juin	Juillet	Août	Total
	1586	8602	8036	18 224	476	10 022	11 160	21 658



La piscine de Saint-Astier qui est ancienne, malgré les rénovations entreprises depuis 2 ans, a nécessité davantage de fermetures techniques.

La fréquentation a légèrement diminué de 2015 à 2016 de 2 500 entrées environ.

Cependant une subvention du Conseil Départemental permet à 6 collèges de fréquenter la piscine de Saint-Astier.

1 476 enfants hors CCIVS ont bénéficié d'un soutien pédagogique pour accéder à la piscine dans le cadre scolaire.

► Piscine de SAINT-ASTIER

Mois	Public	Clubs	Centres	Activités adultes	Ecole Natation	Jardin Aquatique	Maternelles Elémentaires	Collèges	Total
Sept. 2015	436	294	27	426	122	28	1153	562	3048
Oct. 2015	466	334	14	442	140	16	595	320	2327
Nov. 2015	701	320	57	212	136	18	841	607	2892
Déc. 2015	468	80	18	239	80	20	798	370	2073
Jan. 2016	914	204	47	575	186	20	1683	591	4220
Fév. 2016	552	163	11	305	66	6	528	548	2179
Mars 2016	1122	227	16	586	199	36	1073	334	3593
Avr. 2016	807	227	27	510	199	21	533	461	2785
Mai 2016	746	233	33	419	181	19	821	696	3148
Juin 2016	794	254	29	320	169	12	978	366	2922
Juil. 2016	816			115					931
Août 2016	707			126					833
TOTAL	8529	2336	279	4275	1478	196	9003	4855	30951

Vigilance & Citoyenneté

► La communauté de brigades de Saint-Astier / Neuvic vous informe :

La gendarmerie souhaite attirer l'attention de tous sur la recrudescence du nombre de cambriolages en fin d'année 2016 sur le secteur de la vallée de l'isle. Dans la quasi totalité des cas, ces cambriolages ont été commis en l'absence des occupants. Lorsque les maisons et appartements sont vides, le moment est donc propice aux effractions et aux vols. En un coup d'œil, ou après un court repérage, les cambrioleurs voient si une maison est inoccupée.

« Il ne s'agit pas de créer une psychose » mais d'inviter chaque citoyen à adopter un comportement préventif. Le cambrioleur doit se dire que vous pouvez être là à tout moment.

Pour cela, il faut semer le doute en simulant une présence dans l'habitation, surtout en période hivernale où il fait nuit tôt. Comment ?

Par exemple :

- en laissant une lumière ou une radio allumée
- en installant un programmateur d'éclairage.

Dans tous les cas, veillez à verrouiller les portes et fenêtres.

Enfin, si vous vous absentez, informez votre entourage, faites suivre votre courrier ou faites le relever par une personne de confiance.

Il est aussi conseillé de signaler tout départ de sa résidence à la gendarmerie. Bénéficiez ainsi du dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) – Rien ne vous sera demandé – le dispositif est gratuit.

Vous allez bientôt vous absenter et vous craignez pour la sécurité de votre maison, de votre appartement ?

Vous pouvez demander à la gendarmerie de surveiller votre domicile !

EN CAS DE CAMBRIOLAGE
Prévenez immédiatement le commissariat de police ou la brigade de gendarmerie du lieu de l'infraction.
Si les cambrioleurs sont encore sur place, ne prenez pas de risques ; privilégiez le recueil d'éléments d'identification (physionomie, vêtements, type de véhicule, immatriculation...).

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE

Préservez les traces et indices à l'intérieur comme à l'extérieur :

- ne touchez à aucun objet, porte ou fenêtre ;
- interdisez l'accès des lieux.

UNE FOIS LES CONSTATATIONS FAITES

- Faites opposition auprès de votre banque, pour vos chèquiers et cartes de crédit dérobés ;
- prenez des mesures pour éviter un autre cambriolage (changement des serrures, réparations...);
- déposez plainte au commissariat de police ou à la brigade de gendarmerie en vous munissant d'une pièce d'identité. Pour gagner du temps, vous pouvez déposer une pré-plainte sur internet : <https://www.pre-plainte-en-ligne.gouv.fr/>
- déclarez le vol à votre assureur, par lettre recommandée, dans les deux jours ouvrés. Vous pouvez y joindre une liste des objets volés, éventuellement avec leur estimation.

Pourquoi déposer plainte ?
Il existe des spécialistes de police technique et scientifique dans chaque département. Ils relèvent les traces et indices en vue d'identifier les auteurs des cambriolages.

VOUS ÊTES VICTIME OU TÉMOIN D'UN CAMBRIOLAGE : COMPOSEZ LE 17

OPPOSITION CARTE BANCAIRE : 0 892 705 705
OPPOSITION CHÉQUIER : 0 892 68 32 08
BLOCAGE TÉLÉPHONES PORTABLES
Bouygues Telecom : 0 800 29 10 00
Free Mobile : 32 44
Orange : 0 800 100 740
SFR : 10 23



VOTRE COMMISSARIAT DE POLICE ou VOTRE BRIGADE DE GENDARMERIE :

www.interieur.gouv.fr
www.prefecturedepolice.paris

[@Place_Beauvau](https://www.facebook.com/ministere.interieur)
www.facebook.com/ministere.interieur



Contre les **cambriolages**,
les **bons réflexes !**





► Opération "tranquillité vacances"

Depuis 1974, le dispositif Opération tranquillité vacances (OTV) aide les vacanciers à être plus sereins. Aujourd'hui, l'opération est élargie à toute période d'absence prolongée de particuliers indépendamment des vacances scolaires.

Qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit d'un service de sécurisation mis en œuvre par la gendarmerie au bénéfice de ceux qui s'absentent pour une certaine durée.

Les vacanciers s'assurent ainsi de la surveillance de leur domicile, à travers des patrouilles organisées par les forces de l'ordre dans le cadre de leurs missions.

Les bénéficiaires de ce service sont assurés d'être prévenus en cas d'anomalie – soit en personne, soit par une personne de confiance résidant à proximité du lieu d'habitation : tentatives d'effractions, effractions, cambriolages. Informés, les victimes et leurs proches restés sur place, sont en mesure d'agir au plus vite pour limiter le préjudice subi : remplacement des serrures, inventaire des objets volés, contacts avec la société d'assurance, etc...

Comment ça marche ?

Pour bénéficier du dispositif, il faut en faire la demande plusieurs jours avant la période d'absence (prévoir 2 jours au minimum). Vous pouvez vous rendre à votre brigade de gendarmerie. Pour gagner du temps, un formulaire est accessible en ligne sur le www.site.interieur.gouv.fr il est à remplir et à imprimer avant de se rendre sur place pour finaliser la demande.



OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Formulaire de demande individuelle (hors Paris et petite couronne)

Pour bénéficier de la surveillance de votre résidence en votre absence, merci de remplir ce formulaire en ligne, de l'imprimer et de vous rendre, muni de celui-ci, à votre commissariat ou brigade de gendarmerie.

ATTENTION :

- Si vous habitez Paris, les Hauts-de-Seine (92), la Seine-Saint-Denis (93) et le Val-de-Marne (94), ne remplissez pas ce formulaire. Rendez-vous sur le site de la préfecture de police pour faire votre démarche : www.prefecturedepolice.paris, rubrique Vous aider > Actions de prévention > S'inscrire à une opération > OTV.
- L'opération tranquillité vacances doit être demandée en avance (48 h avant votre départ au minimum).
- En cas de vacances interrompues, prévenez le commissariat ou la brigade de gendarmerie de votre retour.

VOUS		Numéro de téléphone mobile :	
Nom* : _____	Prénom* : _____		
Né(e) le* : _____ à : _____	e-mail : _____		
VOTRE PÉRIODE D'ABSENCE*			
Du : _____ (JJ/MM/AAAA) au		_____ (JJ/MM/AAAA)	
VOTRE ADRESSE (RÉSIDENCE A SURVEILLER)			
Numéro et type de voie (allée, rue, avenue, etc.)* : _____			
Code postal* : _____		Ville* : _____	
INFORMATIONS SUR VOTRE RÉSIDENCE			
Type de résidence* :			
<input type="checkbox"/> Maison		<input type="checkbox"/> Appartement. Dans ce cas, merci de remplir les deux lignes suivantes :	
Digicode d'accès à l'immeuble : _____		Bâtiment : _____	
Étage : _____		Numéro de porte ou autre précision utile : _____	
Existence d'un dispositif d'alarme*			
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui. Dans ce cas, précisez lequel : _____			
PERSONNE À PRÉVENIR EN CAS D'ANOMALIE			
Nom* : _____		Prénom* : _____	
Code postal* : _____		Ville* : _____	
Numéro de téléphone portable* : _____		Téléphone fixe* : _____	
<small>(un numéro à préciser au minimum)</small>			
Cette personne possède-t-elle les clés du domicile ?* <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non			
RENSEIGNEMENTS UTILES			
Votre lieu de vacances : code postal : _____ Ville : _____			
Êtes-vous joignable pendant votre absence ?			
<input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/> Oui, à ce(s) numéro(s) de téléphone : _____			
Ou à cette adresse électronique : _____			
Autre renseignement : _____ <small>(à préciser si besoin)</small>			

Je déclare ces renseignements exacts et m'engage à signaler tout retour anticipé.
 J'autorise la conservation de ces données pendant deux ans aux fins d'une éventuelle réinscription à l'opération tranquillité vacances. En l'absence de réinscription, ces données seront effacées. Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, je bénéficie d'un droit d'accès et de rectification à ces données, auprès du service de police ou de gendarmerie qui a traité ma demande.

Date : _____ Signature : _____

Mise à jour : mai 2016

► ce qu'il faut retenir :

- Les actes de malveillance commis au préjudice des particuliers à leur domicile doivent attirer l'attention de tous les acteurs locaux. Qu'il s'agisse de cambriolages, de démarchages motivés par des actes d'escroquerie ou de dégradations, le traumatisme et le préjudice subis marquent toute victime.

Une nouvelle approche : Il est aujourd'hui de l'affaire de tous d'avoir une posture de vigilance accrue à l'égard des comportements suspects ou inhabituels aux abords de son habitat ou ceux de ses voisins. Tous ces comportements, dits anormaux ou inhabituels doivent choquer et conduire à les signaler à la gendarmerie.

N'intervenez JAMAIS mais adoptez par contre le réflexe d'appeler le « 17 ».

En composant ce numéro, vous serez immédiatement mis en relation avec la gendarmerie. Tous les renseignements sont précieux, véhicule, marque, couleur, immatriculation etc.... et vont conduire à accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation.

Information sur l'AMIANTE - C.E.R.A.D.E.R. 24

Toutes les fibres d'amiante sont dangereuses et toutes les expositions à l'amiante peuvent provoquer des pathologies plus ou moins graves. L'amiante est responsable de plus de 3000 morts par an en France.

Sa manipulation doit se faire avec beaucoup de prudence et de précautions (par exemple : ne pas percer, ne pas scier, ne pas casser...). Les professionnels et les particuliers doivent respecter les règles d'élimination de l'amiante. Avant tous travaux, **prendre contact avec Isabelle ROBIN (SMD3) au 05 53 58 55 58.**

L'amiante doit être impérativement conditionné par film ou big-bag, ceux-ci vous seront remis par l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISNND) qui se situe à "Seneuilh" - 24400 ST LAURENT DES HOMMES.

La CCIVS prend en charge le traitement des déchets d'amiante lié pour les particuliers. Les professionnels doivent payés 78 € HT la tonne.

Vous avez été en contact avec de l'amiante ou vous souhaitez tout simplement être informé sur ce sujet :

C.E.R.A.D.E.R. 24 (Collectif d'Élimination Rapide de l'Amiante et Défense des Exposés aux Risques)
 16 bis, impasse du moulin de Canselade - 24100 BERGERAC
 Tél. : 06 88 46 55 33 - Courriel : cerader24@wanadoo.fr - Site : www.cerader24.asso.st

RICOCHETS

L'association "Ricochets" a été créée en 1982 et oeuvre dans le champ de l'insertion par l'activité économique sur le territoire de la vallée de l'Isle et du Ribéracois. Elle est conventionnée par la direction du travail et financée par des collectivités (communes, communauté de communes, Région, Département, fonds social européen).

"Ricochets" est une entreprise solidaire d'utilité sociale, elle gère deux chantiers d'insertion : un service textile et un service environnement qui entretient une partie des espaces verts et des sentiers de randonnées des collectivités et travaille au démantèlement du tout-venant dans les déchèteries. Ces chantiers sont un véritable accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle en donnant aux personnes accueillies un contrat de travail à temps partiel et une aide à la construction d'un projet professionnel.

► *Zoom sur l'activité de Ricochets : "Les bobinettes"*

Une action éco-responsable et éco-solidaire

Les bobinettes, ce sont d'abord des femmes (et bientôt des hommes), couturières en formation, accompagnées par Ricochets. les bobinettes agissent sur notre territoire pour l'environnement en donnant une seconde vie aux textiles usagés et recyclés. En choisissant les créations les bobinettes, vous aidez des hommes et des femmes à leur retour à l'emploi dans votre région, vous contribuez à la protection de l'environnement, vous manifestez votre engagement et votre solidarité !

Upcyclés en Dordogne

A partir de tissus et vêtements, collectés et triés, les bobinettes créent des objets textiles originaux, des pièces uniques filées d'histoires.

► acheter

Sur commande

► donner

dans le container mis à disposition en extérieur

► où ?

Les bobinettes, Ricochets

Z.A. de Théorat, Hôtel des entreprises

24190 Neuvic

Tél. : 05 53 81 63 06

Courriel : lesbobinettes@ricochets-asso.fr

et aussi...

- service de repassage
- dépôt-pressing
- création et location de costume
- petite mercerie...

Ouverture :

mardi 13h30-17h, mercredi 10h -12h30 et 13h30 -17h30,
 vendredi 10h -12h30 et 13h30 -17h
 samedi 10h -12h30



Santé, bien-être

Pharmacie
 Optique
 Esthétique
 Coiffeur
 ...

Transport

automobiles
 garagiste
 motoculture
 location d'engins
 ...

Métiers de bouche

boucherie,
 charcuterie,
 boulangerie,
 épicerie,
 Restaurant,
 Café,
 caviste,
 ...

Communication

presse
 imprimerie
 photographe
 informatique
 ...

Divers

Fleuriste
 Prêt-à-porter
 Chaussures
 Cordonnerie
 Animaux
 Maraîchage
 Banques
 ...

Habitat

immobilier
 bricolage
 décoration
 ...

Coordonnées des pôles de la CCIVS

Le service administratif de la C.C.I.V.S.

Adresse :

«Le Bateau» - BP 6 - 24110 SAINT-ASTIER

Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 53 03 45 82 / Courriel : contact@ccivs.fr

Les services techniques de la C.C.I.V.S.

Adresse : ZI La Borie - Rue Henri Rebière - BP 6
24110 SAINT-ASTIER

Horaires :

du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Tél. : 05 53 04 73 39 / Courriel : poletechnique@ccivs.fr

